

## **Déclaration d'investisseurs pour un devoir de diligence obligatoire en matière de droits humains en Suisse**

Nous sommes un groupe de 27 investisseurs institutionnels mondiaux représentant des actifs sous gestion de CHF 808 milliards. Nous sommes persuadés que le développement durable est important tant pour les entreprises que pour leurs actionnaires. C'est pourquoi nous encourageons les sociétés incluses dans nos portefeuilles d'investissement d'aborder les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et d'améliorer leurs pratiques respectives. Le marché suisse est d'une grande importance pour nous et nous détenons des parts substantielles dans de nombreuses sociétés cotées en Suisse. Selon une étude de la Swiss Sustainable Finance (SSF), le volume d'investissements durables en Suisse a augmenté de 83% entre 2017 et 2018, et s'élève actuellement à CHF 717 milliards<sup>1</sup>.

Nous écrivons cette déclaration pour inciter les membres du Conseil des Etats à soutenir l'introduction d'un devoir de diligence obligatoire en matière de droits humains en soutenant le contre-projet à l'initiative pour des multinationales responsables tel qu'approuvé par une large majorité du Conseil National en juin 2019 ou tel que proposé par une majorité de la commission juridique du Conseil des Etats en septembre 2019. Une telle législation aidera les entreprises suisses à éviter les violations des droits humains et des normes environnementales dans leurs filiales et leurs chaînes d'approvisionnement. Le concept de diligence raisonnable en matière de droits humains est basé sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ("Ruggie framework") et s'aligne sur les Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE. Selon ces principes, les entreprises doivent d'abord examiner leurs relations d'affaires et leurs activités en vue d'identifier les risques potentiels pour les personnes et l'environnement. Elles doivent ensuite prendre des mesures concrètes pour faire face aux impacts potentiellement négatifs qu'elles ont identifiés et rendre compte de ces deux étapes d'une manière transparente.

En tant qu'investisseurs institutionnels, nous avons la responsabilité de déterminer si les entreprises dans lesquelles nous investissons peuvent avoir des impacts négatifs sur les droits humains et, le cas échéant, de contribuer à prévenir et à atténuer ces impacts<sup>2</sup>. Plusieurs documents internationaux ont décrit ce processus, par exemple le document de référence de l'OCDE "Responsible Business Conduct for Institutional Investors - Key Considerations for due diligence under the OECD Guidelines for Multinational Enterprises" (2017).

Nous estimons que l'analyse de la gestion des enjeux ESG par les entreprises mène à des décisions d'investissement plus éclairées. Les atteintes à la réputation et les risques opérationnels liés aux violations des droits humains peuvent avoir un impact financier négatif important sur les sociétés dont nous sommes actionnaires. La communication et le processus requis par le devoir de diligence en matière de droits humains donneraient aux investisseurs la possibilité de mieux analyser la manière dont les entreprises gèrent et atténuent leurs impacts en matière de droits humains et d'environnement, permettant ainsi aux investisseurs institutionnels de remplir leur obligation fiduciaire envers leurs bénéficiaires.

Plusieurs juridictions - par exemple l'Union européenne, les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France, les Pays-Bas ou l'Italie - ont mis en œuvre des lois pour accroître la transparence et

---

<sup>1</sup> "Swiss Sustainable Investment Market Study 2019", Swiss Sustainable Finance, juin 2019.

<sup>2</sup> "Making Finance Work for People and Planet", Investor Alliance for Human Rights, mars 2019.

assurer une saine gestion des chaînes d'approvisionnement des entreprises. Plusieurs autres pays comme l'Allemagne, l'Autriche, le Luxembourg, le Danemark ou la Finlande sont également en train de discuter de telles législations. John Ruggie, ancien représentant spécial de l'ONU pour la question des entreprises et des droits de l'homme, a d'ailleurs déclaré : "En parvenant à un compromis viable sur l'initiative populaire, la Suisse ne serait pas la seule à adopter des mesures plus progressistes (...). D'autres pays ont déjà pris de telles mesures. La préservation de la marque suisse est dans l'intérêt de tous les Suisses, qu'il s'agisse de personnes physiques ou morales"<sup>3</sup>.

En tant qu'investisseurs, nous sommes convaincus qu'une action combinée du secteur privé et du législateur contribuera à éliminer les violations des droits humains et les atteintes à l'environnement dans les filiales et les chaînes d'approvisionnement des entreprises suisses. Cela renforcera l'attractivité des entreprises helvétiques pour les investisseurs et l'attrait de la Suisse en tant que place financière mondiale. C'est pourquoi nous soutenons le contre-projet équilibré à l'initiative populaire suisse pour des multinationales responsables. Le contre-projet à l'initiative pour des multinationales responsables est déjà soutenu par d'importants représentants du secteur privé suisse, tels que le Groupement des Entreprises Multinationales (représentant plus de 90 multinationales actives en Suisse), la Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse (représentant les quatre principaux détaillants suisses), ainsi que l'Association suisse du négoce de matières premières et du transport maritime (qui représente 190 entreprises suisses actives dans le commerce de matières premières et le transport maritime).

Enfin, nous estimons que le contre-projet s'inscrit parfaitement dans la longue tradition humanitaire de la Suisse et dans son engagement en faveur de la protection des droits humains dans le monde.

- Alternative Bank Schweiz
- Bank J. Safra Sarasin
- BMO Global Asset Management
- Boston Common Asset Management
- Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (prévoyance.ne)
- Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève
- Caisse Intercommunale de Pensions
- Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle
- CANDRIAM
- CAP Prévoyance - Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées
- de Pury Pictet Turrettini & Cie SA
- Dominican Sisters ~ Grand Rapids (MI)
- EFG Asset Management
- Fondation Ethos
- Friends Fiduciary Corporation
- Gewerkschaft Unia
- Heartland Initiative

---

<sup>3</sup> (notre traduction) "Statement on Swiss Citizens' Initiative", John G. Ruggie, Former UN Special representative on Business & Human Rights, 10 juin 2018.

- Ircantec
- Miller/Howard Investments, Inc.
- NEI Investments
- Pensionskasse Stadt Zürich
- Personalvorsorgekasse der Stadt Bern
- Retraites Populaires
- SHARE
- Shareholders for Change
- Sisters of the Holy Names of Jesus and Mary
- Sisters of the Presentation of the BVM of Aberdeen SD